



A *MICALE LAÏQUE DE* **B** *OUGUENAIS*

Chemin de la Pierre Levée

44340 BOUGUENAIS

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le : à (Ville) : (Département) :

Adresse :
.....

CP : Ville :

Tél : @-mail :

N° de carte d'identité ; délivrée le __ / __ / ____ à Dépt (....)

Ou

N° passeport : ; délivré le __ / __ / ____ à Dépt (...)

Ou

N° permis de conduire : ; délivré le __ / __ / ____ à Dépt (....)

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- ◆ de ne pas être commerçant (e)
 - ◆ de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
 - ◆ de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
- (Article R321-9 du Code pénal)
- ◆ d'accepter le règlement de cette manifestation.

Fait à le Signature obligatoire :

RESERVATION

Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur et désire :

1: Emplacement à 12euros + Emplacement supplémentaire à 10euros soit€

Fait à le

Signature

Coupon à renvoyer avec le règlement à l'ordre de l'Amicale Laïque, la photocopie recto -verso de la pièce d'identité l'inscription sera définitive après confirmation.



AMICALE **L**AÏQUE DE **B**OUGUENAI**S**

Chemin de la Pierre Levée

44340 BOUGUENAIS****

affaire suivi par :

Michel CARPENTIER

1 Impasse Pier Paolo Pasolini

44340 BOUGUENAI**S**

☎ 06 50 42 20 72

✉ commission-fete@alb-bouguenais.fr

Madame, Monsieur,

*L'Amicale Laïque de BOUGUENAI**S** organise pour un vide grenier le dimanche 5 mai 2024 de 9 h 00 à 18 h 00 sur le parking du cimetière, Chemin de la pierre levée.*

- Les exposants seront placés en fonction de leur arrivée par les organisateurs sur le site à partir de 7 h 00. Les exposants qui désirent être ensemble devront impérativement se présenter en même temps.

Les non-inscrits pourront accéder au site lorsque tous les inscrits seront placés.

- Il est demandé 12 euros pour l'emplacement de 4 mètres par 3 mètres, puis 10 euros par emplacement supplémentaire.

- Vous ne pouvez pas participer à plus de deux vide greniers par an, vous certifiez que les objets exposés sont votre propriété et n'ont pas été achetés dans le but de revente lors de la manifestation.

(Les organisateurs se réservent le droit de faire remballer les exposants qui transgressent cette règle sans remboursement du prix de l'emplacement)

- Chaque demande doit être accompagnée :

- 1. du règlement à l'ordre de l'Amicale Laïque de Bouguenais*
- 2. de la photocopie recto verso de la pièce d'identité du demandeur*
- 3. du présent bulletin d'inscription rempli et signé*

Le bulletin est accompagné du règlement intérieur, celui-ci s'applique à tous, le seul fait de participer entraîne l'acceptation de ce dernier.

ATTENTION : *Toute demande incomplète ne sera pas enregistrée*

Le N° de réservation n'est pas un numéro d'emplacement.

Le placement se fait en fonction de l'heure d'arrivée

Le tout est à renvoyer à Amicale Laïque de Bouguenais chez

Michel CARPENTIER 1 Impasse Pier Paolo Pasolini 44340

BOUGUENAIS****

*ou Marina PILORZE 11 rue de la mule du pape 44340 BOUGUENAI**S***

Renseignements possibles auprès de

Michel au ☎ 06 50 42 20 72 ✉ commission-fete@alb-bouguenais.fr

ou Marina au ☎ 06 81 71 54 56



A *MICALE* **L** *AIQUE* *DE* **B** *UGUENAI*
S

Chemin de la Pierre Levée

44340 BOUGUENAI

affaire suivi par :

Michel CARPENTIER

1 Impasse Pier Paolo Pasolini

44340 BOUGUENAI

☎ 06 50 42 20 72

✉ commission-fete@alb-bouguenais.fr

Règlement intérieur du Vide Grenier

de l'amicale laïque de Bouguenais

Article 1 : Le vide grenier de l'amicale laïque de Bouguenais est ouvert à toute personne majeure qui en fait la demande,

Article 2 : Le présent règlement s'applique à tous, le seul fait de participer entraîne l'acceptation de ce dernier,

Article 3 : Une pièce d'identité et le règlement du prix de(s) l'emplacement(s) seront demandés à chaque exposant. Une facture sera délivrée sur simple demande le jour du vide grenier,

Article 4 : L'emplacement attribué devra être respecté sans aucun débordement pour la sécurité de tous,

Article 5 : La marchandise proposée à la vente devra être la seule propriété de l'exposant, en cas de contrôle sa responsabilité sera engagée. Aucune marchandise neuve,

Article 6 : La vente ou le don d'animaux est interdit sur notre vide grenier. Tout support vidéo à caractère pornographique, les drogues et dérivés, les armes sauf celles de collection reconnues comme telles, sont formellement interdits. Toute dérogation après contrôle entraînera l'exclusion du contrevenant sans remboursement du prix de l'emplacement,

Article 7 : Aucun véhicule ne sera admis sur l'exposition

Article 8 : Nous vous placerons sur le terrain à partir de 7h00, vous ne pourrez commencer à remballer qu'à partir de 17h30 sauf demande expresse à la réservation,

Article 9 : Le prix de l'emplacement est fixé à 12 euros pour 4 mètres de façade le premier, puis 10euros les suivants ; le chèque est encaissé le lendemain de la manifestation,

Article 10 : Il n'y aura pas de remboursement des pré-inscriptions même en cas d'absence motivée,

Article 11 : Les espaces verts devront être respectés et l'emplacement nettoyé au moment de votre départ, des poubelles seront mises à votre disposition.

* ----- *

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide grenier de l'Amicale laïque de Bouguenais, et vous souhaitons une agréable journée lors de votre participation